

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.183

**Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) A.L.V.E.O.L.E : tarifs
2025**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **61**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.183**

Rapporteur : Hélène GINGAST

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) A.L.V.E.O.L.E : TARIFS 2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10202 -1) SERVICE ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Politique Enfance Jeunesse / Égalités des chances

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) communautaire A.L.V.E.O.L.E, implanté à Dirac, propose une grille tarifaire où plusieurs critères sont pris en compte, à savoir :

- le lieu de résidence (GrandAngoulême ou extérieurs) ;
- le régime général ou autre ;
- le quotient familial (tarifs dégressifs en fonction du quotient familial basé sur les ressources de la famille).

La grille comprend plusieurs tarifs : les tarifs « journée, ½ journée et ½ journée avec repas » pour les mercredis et vacances scolaires, ainsi que les tarifs des mini-camps des 3-11 ans et du secteur Jeune. Elle comprend également une variation pour les résidents de GrandAngoulême et ceux extérieurs au territoire.

En 2022, la grille tarifaire a été modifiée en profondeur afin d'être en adéquation avec les caractéristiques du public accueilli, tout en optimisant les recettes de la structure.

Cette modification a permis de réduire les tarifs pour les quotients familiaux (QF) les plus faibles, de les augmenter légèrement pour les QF médians et de les augmenter plus significativement pour les QF les plus importants, qui représentent une part significative des usagers de l'ALVEOLE.

Pour 2023, dans l'attente d'une réflexion conjointe avec la caisse d'allocation familiale (CAF) sur l'opportunité d'appliquer des tarifs liés au taux d'effort, une augmentation de 10 cts pour l'ensemble de la grille tarifaire a été validée.

Aucune augmentation n'ayant été proposée en 2024, il convient de réactualiser les tarifs en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Afin que cette augmentation soit proportionnelle aux moyens du public accueilli, il est proposé une augmentation en pourcentage :

Pour les tarifs journée, ½ journée et ½ journée avec repas :

+ 2 %, qui correspond à + 10 cts pour le plus faible QF, + 20 cts pour les QF suivants, et + 30 cts par jour pour le QF le plus élevé.

Pour les tarifs Mini camps ALSH 3-11 ans :

+ 2 %, qui correspond à + 45 cts par jour pour le plus faible QF, + 50 cts pour les QF suivants, et + 60 cts par jour pour le QF le plus élevé,

Pour les tarifs Mini camps ALSH 11- 17 ans :

+ 2%, qui correspond à + 50 cts par jour pour les 3 plus faibles QF, + 60 cts pour les 3 QF les plus élevés.

Le montant de la navette du mercredi (1,5 € /enfant /trajet) reste inchangé.

Pour des raisons de services, et afin d'être en cohérence avec les inscriptions en cours, les nouveaux tarifs n'entreront en vigueur qu'à la fin des vacances scolaires de janvier, soit le 6 janvier 2025.

Je vous propose :

D'APPROUVER les grilles tarifaires 2025 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « ALSH » communautaire ALVEOLE, jointes en annexe, qui entreront en vigueur à partir du 6 janvier 2025.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024



Tarifs ALVEOLE 2025

Aide CAF et MSA déjà déduite

ALSH 3-17 ans, mercredis et vacances scolaires

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	8	10,2	11,2	11,8	12,85	14,2
1/2 journée + repas	6,6	7,7	8,2	9	9,5	10,2
1/2 journée	3,6	4,65	5,15	5,95	6,5	7,15

+1,5€/navette les mercredis pour les enfants scolarisés sur Dignac

Résidents Hors Grand Angoulême

Une majoration de **8,60€** (par jour ou demi-journée) est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.

Mini-camps ALSH 3-11 ans

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	23,85	26	27	27,6	28,6	30

Résidents Hors Grand Angoulême

Une majoration de **8,60€ par jour** est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.

Mini-camps SECTEUR JEUNES 11-17 ans

Résidents du Grand Angoulême

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	de 0 à 580€	de 581 à 899€	de 900 à 1199€	de 1200 à 1499€	de 1500 à 1999€	> 2000€ + QF inconnus
Journée	27,9	30	31	31,7	32,7	34

016-200071827-20241114-2024_11_183-DE

Résidents Hors Grand Angoulême

Une majoration de **8,60€ par jour** est appliquée pour les familles résidant hors Grand Angoulême.

Réception par le préfet : 21/11/2024